

Assurances

Protéger toutes les personnes actives sur l'exploitation

Un travail de fourmi pour mettre à l'abri l'ensemble de la colonie

Fête fédérale
de gymnastique
Pleins feux sur
le terroir vaudois

30 ans de Prométerre
Une mise en valeur
de l'agriculture
tous azimuts

Randonnée
Faire cohabiter
terres cultivées
et chemins pédestres



Une aventure magnifique

À l'heure du bilan, difficile de trouver les mots justes. Une décennie de présidence, cela fait tout de même près de 30'000 heures à travailler pour l'agriculture vaudoise, sans doute plus de 50'000 mains serrées et près de 1'500 apéros, parfois plus productifs que les discussions qui les ont précédés. Si je tente de me souvenir du Claude Baehler qui a été élu en 2015 à la présidence de Prométerre, je vois un homme qui allait se lancer dans une aventure humaine hors du commun. Bien entendu, il m'a fallu rentrer dans le costume de président d'une association puissante et respectée: faire des discours, rédiger des prises de position, arbitrer des conflits, négocier avec des adversaires, et pire encore, avec des alliés. Toutefois, pour un agriculteur aussi attaché à son indépendance, j'ai dû apprendre à travailler en équipe. Avec sa quinzaine de filiales et ses deux cents employés, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre est une entité efficace et d'une complexité qu'on peine à imaginer. Outre la diversité des professions et des thèmes abordés, j'ai toujours essayé de conserver une double perspective sur l'agriculture vaudoise. À la vision de près qui cherche à répondre aux urgences du quotidien, il faut ajouter une certaine prise de hauteur pour entrevoir les meilleurs choix pour l'avenir.

À l'heure de partir, je suis heureux de voir que quelques soient les vents qui soufflent dans notre société, Prométerre reste une institution d'une qualité rare.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, les initiatives sur l'agriculture ont été des moments particulièrement forts. Ces textes, que nous avons combattu avec succès, ont été l'occasion d'aller à la rencontre de la population. Ces interactions n'ont pas toujours été agréables, mais elles ont été formatrices. Nous avons réussi à raconter le quotidien de l'agriculture de manière assez explicite et convaincante pour que le peuple refuse quatre textes qui auraient appauvri la production agricole. Et ce malgré la diminution du nombre d'exploitations agricoles qui a affaibli, fortement bien que de manière insidieuse, les liens entre producteurs et consommateurs. De plus, ces combats ont permis le développement de la communication, un outil que je considère indispensable pour le monde agricole. Si je devais citer encore deux autres points forts de ma présidence, je mentionnerais tout d'abord la mise en place d'assurances sociales pour les conjointes et conjoints qui permettent d'offrir une couverture sociale adaptée à l'ensemble des personnes actives sur une exploitation. Ensuite, je parlerais de ma fierté d'avoir participé à la création d'AgroImpact, une initiative née dans les bureaux de Proconseil avec l'objectif de valoriser la décarbonation des filières agroalimentaires.

À l'heure de partir, je suis heureux de voir que quelques soient les vents qui soufflent dans notre société, Prométerre reste une institution d'une qualité rare, dirigée par des gens brillants qui ont su s'entourer de collaborateurs aussi compétents qu'investis dans la défense de l'agriculture vaudoise. En dix ans, j'ai beaucoup grandi et beaucoup appris. Je ne peux que souhaiter à mon successeur que son aventure à la tête de notre faitière soit aussi intense et enrichissante que celle que j'ai vécue.



Claude Baehler, président de Prométerre

MAGAZINE TRIMESTRIEL
DE PROMÉTERRE

Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1 | 1006 Lausanne | prometerre.ch
Diffusion : Agri

IMPRESSUM

Responsable de publication : Alexandre Truffer
Textes : Bénédicte Masala, Mélissa Rüegger, Tania Stutz
et Alexandre Truffer
Graphisme : Virginie Jeuffre

COUPE DU MONDE DE LA RAISINÉE : À VOS CHAUDERONS !

Pour la deuxième fois et après le succès retentissant de sa première édition en 2022 déjà, l'Association du Vieux Four de Poliez-le-Grand organise la journée 2025 de la coupe du monde de la raisinée, à l'occasion de son 25^e anniversaire. Du 3 au 5 octobre prochain, toute personne passionnée pourra ainsi mettre en jeu ses talents de cuiseur. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin, sous réserve de places disponibles, sur coupe-du-monde-raisee.ch



AGRICULTURE DURABLE : UNE ÉMISSION EN PLEINE CROISSANCE

Alors que l'émission télévisée Agriculture Durable souffle sa deuxième bougie pour entamer sa troisième saison, le programme diffusé sur la chaîne locale La Télé étend sa couverture valdo-fribourgeoise à l'Arc jurassien. Depuis le 28 février dernier, l'émission coproduite par Prométerre a désormais aussi sa place dans les grilles de Canal Alpha, la télévision régionale des cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que des régions d'Yverdon et du Jura bernois. Ce même mois de février a également connu la naissance d'une chronique agricole diffusée sur les ondes de LFM, la radio lausannoise. Tous les épisodes, et bien plus encore, sont à retrouver sur la plateforme agriculture-durable.ch.



LES CAVES OUVERTES VAUDOISES POINTENT LE BOUT DE LEURS DÉGUSTATIONS

C'est l'incontournable du week-end de Pentecôte pour toute une région: les Caves Ouvertes Vaudoises. En 2025, c'est du 7 au 8 juin que plus de 200 domaines feront découvrir leurs univers gustatifs multiples à travers tout le canton. Pour un tarif unique, les papilles curieuses pourront déguster librement grâce à leur verre de dégustation et leur bracelet, tout en bénéficiant de transports publics gratuits, et en possession d'un bon d'achat pour repartir avec leurs coups de cœur. La billetterie ouvrira en mai, sur mescavesouvertes.ch... et d'ici là, les vins vaudois sont à retrouver sur la plateforme vaudvins.ch !



© OVV/MCorreion



PROMÉTERRE MAG N°25 : ERRATUM

En décembre dernier, la page 8 du Prométerre MAG faisait l'éclairage sur l'auto-provisionnement vaudois. Cette infographie portant sur les filières agricoles annonçait un taux de 54 % d'auto-provisionnement en vins à l'échelle du canton. Or, le chiffre réel se trouve s'élever à quelque 85 %, le précédent correspondant en réalité aux boissons alcoolisées dans leur ensemble. Si la publication imprimée ne peut être corrigée, la modification a été effectuée sur la version électronique. Le Prométerre MAG n°25, dûment mis à jour, de même que tous les numéros précédents, peuvent être consultés en ligne sur prometerre.ch/mag.

Assurances & agriculture : les défis du 21^e siècle



Répondre aux évolutions rapides de la société et proposer des solutions correspondant aux besoins des familles et des entreprises agricoles : ce credo a toujours animé la Fédération rurale vaudoise (FRV). Son directeur adjoint, Patrick Torti, revient sur les adaptations nécessaires des statuts et règlements avec l'objectif de leurs donner des couleurs contemporaines.

© Sébanex



La famille agricole a toujours été au centre des préoccupations de la FRV. Par famille agricole, il faut entendre le ou la responsable d'exploitation, le conjoint et les enfants jusqu'à vingt ans. En quelques décennies, les évolutions de la société dans son ensemble ont fait que l'on rencontre désormais aussi, dans le monde agricole, des divorces, des familles recomposées, monoparentales,

des partenariats enregistrés et des couples homosexuels. Il faut donc adapter les documents régissant la FRV en prenant en compte des situations autres que celles du modèle familial basé sur le mariage judéo-chrétien qui prévalait à la création de la FRV.

QUI POURRA BÉNÉFICIER DE CES ADAPTATIONS ?

Les concubines et concubins notamment qui, à la différence les personnes au bénéfice d'un contrat de mariage, n'ont pas accès à nos prestations, pourraient s'affilier à la FRV. Bien entendu, il y aura des garde-fous. Pour obtenir un statut de concubin ou concubine, il s'agira de correspondre aux mêmes critères que ceux requis pour les autres assurances sociales : avoir un enfant en commun ou justifier d'un domicile commun depuis cinq ans. De fait, il n'y a pas de révolution, mais une adaptation de l'accès à la FRV aux réalités économiques, et surtout sociales, de 2025. D'autres situations particulières permettront aussi l'affiliation à la FRV.

CES ADAPTATIONS TOUCHENT-ELLES LA CHARTE SOCIALE AGRICOLE ?

Directement, non, pas le moins du monde ! Indirectement oui, en ce sens que l'accès à des prestations sociales de la FRV pour des affiliés supplémentaires lui donnera de la substance complémentaire et, ainsi, la renforcera encore un peu plus.

MAIS AU FOND, QU'EST-CE QUE LA CHARTE SOCIALE AGRICOLE ?

Tout commence dans les années 1960 ! Il a été constaté à cette époque que, dans les allocations familiales, l'agriculture – qui connaît un régime spécial – était préférentielle par rapport au reste de la population. Dans le canton de Vaud, l'État et la profession avaient décidé qu'il n'y avait pas de raison qu'un enfant soit traité de manière différente dans le secteur primaire que dans les autres secteurs économiques. Cette réflexion a donné naissance à une loi, intitulée Charte sociale agricole. Le premier but de cette Charte est le versement d'allocations familiales supplémentaires afin de compenser cette inégalité de traitement. Le second but est la création d'autres prestations sociales. Cette mention plutôt large se matérialise aujourd'hui notamment par le pont AVS et le dépannage agricole en cas de maladie ou d'accident du chef d'exploitation ou du conjoint.

QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD À LA CHARTE SOCIALE AGRICOLE ?

Le Canton finance les prestations sociales de la FRV à raison de deux millions de francs par année. Comme il s'agit d'un partenariat entre l'État et la profession, cette dernière contribue pour un montant équivalent. Ce système a permis à la FRV de créer des institutions permettant de pratiquer toutes les branches de l'assurance sociale et privée, sans oublier la protection juridique ou encore la gestion administrative des ressources humaines. En ayant toutes ces entités sous un même toit, cela permet d'éviter aux membres et affiliés de Prométerre doublons et lacunes. En étant distillé par une organisation professionnelle plutôt que par des assureurs privés, le conseil, façonné par – et pour – le monde agricole, n'est pas motivé par la maximisation des profits des actionnaires, mais bien par la volonté d'offrir le meilleur service au juste coût aux membres et à leur famille.

Y A-T-IL DES ATTAQUES CONTRE CE PARTENARIAT ?

Non ! Depuis 1965, le Canton et la FRV œuvrent de concert pour démontrer que l'égalité de traitement doit être maintenue entre monde agricole et « reste du monde ». Personne, quel que soit le bord politique, ne saurait remettre en question le principe « un enfant, une allocation ». Ce travail commun prend un peu plus de sens encore aujourd'hui au regard, des revendications de la Révolte agricole qui ont convaincu l'opinion publique que les agricultrices et les agriculteurs de ce pays ne font pas partie des privilégiés.

POURRAIT-ON ENCORE AMÉLIORER CETTE COLLABORATION ENTRE L'ÉTAT ET LA PROFESSION ?

Ce n'est pas une nouveauté, les défis qui vont se présenter à l'agriculture ces prochains temps seront nombreux. La dimension sociale sera indubitablement une partie importante d'entre eux. Soyons lucides et honnêtes, les questions à résoudre sont déjà là, dans un contexte général pour le moins tourmenté, dont la politique agricole fait évidemment partie. Tout cela pèse sur le moral de l'agriculture, avec son lot de conséquences parfois très douloureuses. Dans ce contexte complexe, le Canton et la FRV ont intensifié les contacts depuis quelques mois pour chercher des solutions communes dans la mise en place de prestations visant précisément à apporter un appui supplémentaire. Sans présager des décisions qui seront prises, j'espère vivement que ces discussions positives puissent aboutir à une véritable série de mesures et prestations supplémentaires en faveur des métiers de la terre. Le cas échéant, la Charte devrait s'en trouver renforcée.

Terreemploi

5 soutiens administratifs très appréciés

Terreemploi accompagne les exploitations agricoles dans la gestion administrative de leur personnel, fixe ou temporaire, qualifié ou non. L'avantage de déléguer ces tâches, surtout celles liées aux ressources humaines, est de garantir qu'elles soient effectuées en accord avec la réglementation. Cela permet de protéger à la fois les employeurs et les employés. Aujourd'hui, plus de 700 agricultrices et agriculteurs font confiance à Terreemploi pour externaliser ces démarches.

LA PRÉPARATION DES FICHES DE SALAIRE

1

Chaque mois, l'équipe de Terreemploi établit près de 1'850 fiches de salaire, ce qui constitue l'un des principaux services administratifs offerts aux familles paysannes. Ces dernières ont souvent besoin d'aide pour calculer correctement les rémunérations de leur personnel. Ce soutien comprend non seulement la préparation de bul-

letins de paie et le calcul des déductions, mais aussi la conformité aux normes légales, essentielle pour éviter tout différend, tant avec les personnes salariées qu'avec les autorités.

LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAIL

2

L'agriculture suisse repose largement sur la main-d'œuvre saisonnière, principalement en provenance de l'Union européenne. Les exploitations agricoles ont donc régulièrement besoin d'assistance pour effectuer les démarches administratives liées à l'obtention des autorisations de travail. Que ce soit pour le personnel

temporaire ou celui employé de manière plus régulière, le traitement des demandes d'autorisations est un appui essentiel pour garantir la légalité de l'emploi.

LE TRAITEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

3

Un autre soutien important, qui découle directement des demandes d'autorisations de travail, est la gestion de l'impôt à la source, notamment pour la main-d'œuvre ne résidant pas en Suisse. L'administration des déductions fiscales doit être réalisée conformément à la législation suisse. Il s'agit d'une démarche complexe qui nécessite

une gestion rigoureuse des différentes tranches fiscales et des critères de résidence. Les travailleurs peuvent être soumis à des taux d'imposition différents selon leur pays d'origine. Ce processus est crucial pour veiller à ce que les obligations fiscales de l'employeur soient respectées et pour éviter des erreurs coûteuses.

LA RÉDACTION ET LA GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL

4

Terreemploi prend en charge la création et la gestion des contrats de travail pour le personnel des exploitations agricoles. Il est essentiel de contrôler les informations reçues et d'adapter les contrats selon chaque situation, notamment pour garantir l'exactitude des déductions et que la collaboratrice ou le collaborateur soit inscrit

dans la catégorie lui correspondant. Un contrat bien rédigé permet de définir clairement toutes les conditions de travail, telles que le salaire, les horaires, ainsi que les droits et obligations des employés. Ce soutien aide les exploitations agricoles à se conformer à la réglementation et à prévenir d'éventuels litiges.

LES ANNONCES AUX ASSURANCES SOCIALES

5

Enfin, afin que les employeurs versent les contributions correctes aux assurances sociales (AVS, APG, LPP, etc.), il est nécessaire de déclarer les personnes employées auprès des organismes concernés. Cette tâche peut s'avérer délicate car, en fonction de la situation de chaque employé, les catégories d'assurance et les montants peuvent

être différents. Par exemple, les taux de cotisations peuvent varier selon le salaire et la durée de l'emploi. En prenant en charge cette mission, Terreemploi garantit que les employeurs respectent la législation en vigueur et versent les montants adéquats aux assurances sociales.

PA22+

Un changement majeur pour la sécurité sociale en milieu agricole



Dès janvier 2027, le versement des paiements directs sera subordonné à la couverture d'assurance individuelle du conjoint ou du partenaire enregistré travaillant régulièrement sur l'exploitation agricole. Introduite dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2024, cette mesure vise à renforcer les conditions sociales du secteur agricole.

Actuellement, plus d'une personne sur trois exerçant dans l'agriculture est un membre de la famille du ou de la responsable d'exploitation. Si la majorité perçoit un salaire en tant que collaborateur familial ou indépendant, il existe encore des cas où le partenaire n'a pas de revenu. Les personnes qui ne perçoivent pas de rémunération sont considérées comme sans activité lucrative.

UNE COUVERTURE SOCIALE REQUISE POUR LES PAIEMENTS DIRECTS

Adopté par le Conseil fédéral, le train d'ordonnances agricoles, appliqué depuis 2024, traduit les orientations de la politique agricole 2022 (PA22+). Parmi les réformes majeures figure l'amélioration du statut du partenaire de vie de l'exploitant – conjoint

ou partenaire enregistré – lorsqu'il exerce une activité régulière ou significative sur le domaine. Cette modification de l'ordonnance sur les paiements directs, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027, vise ainsi à garantir une protection couvrant les risques d'incapacité de travail en raison d'une maladie ou d'un accident, à l'exclusion de la maternité. Elle exige également une couverture de prévoyance complémentaire au premier pilier, par une rente invalidité ou un capital décès. L'indemnité journalière minimale en cas d'accident ou de maladie sera d'au moins 100 francs par jour et versée pendant un maximum de deux ans. Concernant la prévoyance, la réglementation impose soit une rente annuelle d'au moins 24'000 francs, soit une prestation en capital décès d'au moins 300'000 francs.

CONDITIONS ET EXCEPTIONS

L'obligation d'assurance s'applique sous certaines conditions : la personne assurée doit être mariée ou liée par un partenariat enregistré avec l'exploitant au 1^{er} janvier de l'année de contribution et avoir moins de 65 ans à cette même date. Certaines exploitations sont toutefois exemptées de cette exigence. Les structures gérées sous forme de personne morale, ainsi que les exploitations d'estivage ou de pâturage communautaire, ne sont pas concernées. L'obligation ne s'applique pas non plus si l'assurance refuse d'affilier l'intéressé ou si le conjoint perçoit un revenu annuel supérieur au seuil d'entrée à la prévoyance professionnelle en dehors de l'exploitation.

ACCOMPAGNER POUR FACILITER

Cette évolution nécessite une anticipation et une adaptation des assurances des exploitations concernées. Afin de faciliter cette transition, les conseillers de la FRV seront disponibles pour accompagner les exploitations dans l'analyse de leur situation et la mise en place des couvertures nécessaires. Une campagne d'information sera lancée dès l'automne 2025 dans tout le canton de Vaud. Des présentations seront organisées en 2026, accompagnées de formations dispensées par les conseillers en assurance de la FRV. Ces sessions permettront d'expliquer en détail les modalités de la réforme et d'accompagner les exploitants dans leur mise en œuvre. L'objectif est d'assurer une transition fluide et de renforcer la sécurité sociale des conjoints ainsi que des partenaires enregistrés exerçant une activité sur l'exploitation.



Événement

Terre Vaudoise à la Fête!

Lausanne se prépare à accueillir la 77^e Fête fédérale de gymnastique, du 12 au 22 juin prochain. Et les produits du terroir vaudois seront à l'honneur, sublimés par les talents gourmands de Terre Vaudoise, le service traiteur de l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre!

Avec l'arrivée de l'été, la capitale vaudoise verra un événement d'envergure teinter de ses couleurs la cité olympique. Durant une dizaine de jours, Lausanne accueillera en effet l'édition 2025 de la grand-messe nationale de la gymnastique. Avec ses près de 70'000 gymnastes, l'affluence globale à la Fête fédérale de gymnastique devrait frôler les 300'000 visiteurs. Des chiffres qui font de la Fête la plus grande manifestation sportive de Suisse. Dans ce contexte, outre les performances sportives, un riche programme festif et gastronomique investira le tout Lausanne. Et c'est au « Quartier Lac » sur la place Bellerive, tout proche de la Maison du Paysan, que s'ouvrira un restaurant éphémère aux couleurs de Terre Vaudoise, pour le plus grand plaisir des gourmets.

ON A UN BIEN JOLI CANTON

Alors que l'Association des Paysannes Vaudoises comme l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique comptent parmi les membres fondateurs de VAUD Associations, sous la dénomination des « 7 Grands », le lien était tout naturel entre le traiteur des paysannes vaudoises et l'événement sportif. En ce sens, le Pays de Vaud va ainsi rappeler certaines valeurs essentielles : son sens de la vie associative, son attachement à faire vivre ses traditions et son pouvoir d'affirmer la richesse de son patrimoine culturel.

Avec une approche durable, en phase avec les engagements des organisateurs, cet espace incarnera le meilleur du terroir local. Des illustrations aux couleurs de la bande dessinée *CULTURES – L'agriculture romande pour tous* orneront les lieux, pour lui donner une identité ludique tout en mettant en lumière l'excellence de la production régionale. Imaginé avec des allures de « Biergarten » à la vaudoise, au cœur de ce grand raout national multilingue, le restaurant offrira une vitrine exceptionnelle du canton, à l'égard de la population locale comme d'outre-Sarine. Et cette ambition prendra racine dans les 1'700 mètres carrés qui constitueront le repère de Terre Vaudoise, où des centaines de paires de mains relèveront le défi de servir quelque 4'000 repas par jour.

LA FÈVE QUI SAUTE DE LA GALETTE AU BEIGNET

Dans l'assiette donc, pas de doute : l'identité de Terre Vaudoise sera au rendez-vous ! Des mets et des produits



authentiques, locaux, savoureux et de qualité composeront une carte généreuse. Et impossible d'imaginer cette fête sans l'incontournable malakoff, ce délicieux beignet au fromage qui fait la fierté de la gastronomie vaudoise. Oui, celui-là même dont la recette a été primée au championnat du monde de malakoff se prépare à régner sur la Fête fédérale ! Car quoi de mieux pour ajouter au caractère exceptionnel du roi des beignets au fromage que d'en faire, le temps des festivités, la nouvelle galette des rois ? Pour continuer à initier les gourmets au terroir vaudois, un concours animera donc la tente du service traiteur de Prométerre. Ce sont ainsi des centaines de fèves cachées dans les malakoff de la Fête qui constitueront le sésame à tout un panel de lots au bon goût de terroir vaudois. Avec cette touche ludique et savoureuse, Terre Vaudoise promet de marquer les esprits et les papilles, faisant de cette Fête fédérale de gymnastique un moment où sport, tradition et gastronomie se côtoient avec panache.



Entretien

Logement agricole : deux ans pour éviter le coût d'assommoir



Durant deux ans, les petits exploitants ont la possibilité de transférer leur logement de la fortune commerciale à la fortune privée. Christophe Widmer, comptable-fiscaliste chez Fidasol, présente les (gros) avantages et les (petits) inconvénients de cette modification négociée avec le Canton de Vaud.

QUELLE EST LA PROBLÉMATIQUE ?

En 2011, un arrêt du Tribunal fédéral (TF) a modifié l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Jusqu'alors, celle-ci se restreignait aux amortissements cumulés. Lors de ce jugement, la plus haute juridiction helvétique a modifié son appréciation en indiquant que cette pratique fiscale était désormais limitée aux immeubles soumis au droit foncier rural (LDFR). Beaucoup d'exploitants se confrontés à de lourdes charges fiscales. Des tentatives de correction ont été tentées, mais sans succès, au niveau fédéral, et acceptées au niveau cantonal, mais sur une durée limitée. Parmi les situations problématiques, figurent celles des petits exploitants – exploitations inférieures à une unité de main d'œuvre standard (UMOS) – imposés sur leur logement lorsqu'ils cessent leur activité. Un groupe de travail, piloté par le Département des finances et de l'agriculture dirigé par Valérie Dittli, a été mis en place pour trouver, en partenariat notamment avec Prométerre, des solutions plus pragmatiques pour les petits exploitants vaudois.

LE CANTON DE VAUD TRAVAILLE DONC SUR UNE SOLUTION CANTONALE À UNE PROBLÉMATIQUE FÉDÉRALE ?

En effet, le TF a clarifié en 2011 la notion d'immeuble agricole qui figure dans la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Il fallait trouver une solution dans le canton de Vaud, où les problèmes étaient particulièrement aigus, entre autres en raison de l'augmentation de la valeur des biens immobiliers et du régime d'imposition pratiqué pour les gains immobiliers.

QUELLE EST LA SOLUTION PROPOSÉE ?

Le principe, en droit fiscal, est que le logement constitue un bien privé. Sauf en agriculture, où le droit foncier rural considère qu'une entreprise agricole – exploitation supérieure à une unité de main d'œuvre standard – est constituée de terres, de bâtiments et d'un logement. Ce qui implique que le logement d'un domaine agricole fait partie des biens commerciaux. Fidasol conteste cette spécificité, surtout en l'absence d'entreprise agricole. L'assouplissement, négocié avec l'État, offre la possibilité de transférer, durant deux exercices fiscaux, ce logement de la fortune commerciale à la fortune privée. Et ce, bien que le logement ait été comptabilisé dans les comptes commerciaux, et qu'il ait bénéficié d'une valeur locative agricole – inférieure à celle de la valeur locative usuelle lambda, car déterminée sur la valeur de rendement d'une propriété.

QUELS SONT LES EXERCICES FISCAUX CONCERNÉS ?

Il s'agit des exercices comptables 2024 et 2025, qui doivent être clôturés durant les années 2025 et 2026. Les exploitations concernées ont donc jusqu'au 31 décembre 2026 pour demander le transfert de la fortune commerciale à privée avec une imposition limitée aux amortissements cumulés. Les exploitations qui diminueront leur activité après cette brèche devraient également pouvoir revendiquer cet allègement.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA MESURE ?

Le petit exploitant qui ne détient pas d'entreprise agricole et qui a inclus son logement dans sa fortune commerciale. Celui-ci a la possibilité, grâce à cette mesure très positive pour l'agriculture vaudoise, de pouvoir transférer, durant deux ans, son logement dans sa fortune privée. Pour l'heure, difficile de quantifier les contribuables concernés. Ils ne sont sans doute pas tous concernés, mais ils bénéficieront d'un important allègement fiscal.

Y A-T-IL DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES À CE CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOGEMENT ?

Une fois que le logement est attribué à la fortune privée, l'exploitant ne peut plus bénéficier d'une valeur locative agricole. Son logement sera taxé selon la valeur locative usuelle, non soumise aux cotisations AVS. Le montant de son impôt sur le revenu pourrait donc augmenter de manière modérée. En contrepartie, il n'y aura plus de coup d'assommoir lors d'une cessation d'activité. Imaginons le propriétaire d'une maison familiale achetée, il y a cinquante ans, 200'000 francs. S'il veut cesser son activité et conserver son logement, celui-ci sera taxé à la valeur actuelle, 1'000'000 francs par exemple. L'État le taxera sur le gain théorique de 800'000 francs et lui réclamera près de 200'000 francs (impôts et AVS) pour conserver son logement. De fait, rien ne change, sauf le transfert de ce dernier de la fortune commerciale à la fortune privée. Il en résulte un coût fiscal très important et, faut-il le préciser, très mal accepté.

QUE FAIRE POUR BIEN FAIRE ?

Lors de l'établissement des comptes et de la déclaration d'impôt, il faut extraire le bâtiment concerné de la fortune commerciale. Il faut également remplir un formulaire spécifique. Bien entendu, les services de Fidasol sont à disposition pour les membres de Prométerre qui auraient besoin d'une analyse de la situation.

TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES, TELLES QUE LA SITUATION EXACTE DE LA TENTE TERRE VAUDOISE, LES HORAIRES OU LES ACCÈS, SONT À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET DE LA FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE : LAUSANNE2025.CH.



CÉLÉBRATION

Un début de trentième vachement mielleux

Trente bougies... ça compte, et ça se savoure ! Prométerre a mis l'eau à la bouche dès le 24 janvier dernier lors de la conférence de presse initiant son programme d'année anniversaire. Aujourd'hui, les festivités sont lancées!

Née en 1995 de la fusion entre la Chambre d'agriculture vaudoise, l'Association vaudoise des groupes d'étude agricoles et son Service de vulgarisation, ainsi que la Fédération rurale vaudoise, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre œuvre depuis une trentaine d'années à rassembler la branche à travers le canton. Aux côtés des exploitations et organisations sectorielles, quel que soit le mode de production, elle défend une agriculture capable de remplir sa fonction nourricière, en faisant la promotion des intérêts et du travail du monde agricole.

En cette année jubilaire, où ne plane pas l'ombre oppressante d'une votation sur un texte anti-agricole, Prométerre prend le créneau d'une communication positive, festive, et gourmande, pour ériger toujours plus de ponts entre la ville et la campagne. Avec un programme qui s'articule autour du triptyque culture - agriculture - nourriture, on met aussi à l'honneur la *Revue historique vaudoise* et son volume dédié aux *Cultures paysannes* en empruntant des passages pour décliner les événements.

UN ONGLON AU COMPTOIR DU NORD VAUDOIS

Du 28 mars au 6 avril, l'édition 2025 du Comptoir du Nord vaudois a ses quartiers à Yverdon-les-Bains. Prométerre y pose également sa valise, au cœur de la halle agricole. La faitière est sur place pour présenter l'étendue de ses prestations, adaptées aux besoins de la branche. Pour les professionnels comme pour le grand public, tout un espace didactique et ludique est également consacré à la reine des bovins, sans oublier un coin lecture pour se plonger dans les écrits et récits agricoles à consulter sur place.

UN PIQUE-NIQUE POUR FAIRE RAYONNER LE MIEL

C'est un peu à Catherine-Élisabeth Vicat – originaire de Lausanne et fille de Jean-Pierre de Curtas, gouverneur de Montheron – que l'on doit l'apiculture moderne, qui s'est ainsi éloignée au XVIII^e de ses méthodes triviales et hasardeuses. Pour la célébrer, comme le fait la *Revue historique vaudoise*, et tout aux côtés des festivités de Prométerre, un alléchant pique-nique au miel sera servi le dimanche 25 mai prochain à l'Abbaye de Montheron. L'événement, ouvert à toutes et à tous sur inscription par billetterie, mettra en avant des produits locaux, dans un panier élaboré en collaboration avec les équipes de l'Abbaye de Montheron. Des animations dédiées à l'agriculture et à l'alimentation viendront compléter cet événement festif.

UN CONCOURS À CORNES ET À PLUMES

Pour mettre à l'honneur le premier volet de sa trinité du jubilé culture-agriculture-nourriture, Prométerre lance un concours de nouvelles en partenariat avec le Journal Agri, sur le thème de « La Vache ! ». Ouvert à toutes les plumes de Romandie, cet événement invite les participants à partager leurs récits, qu'ils soient inspirés du réel ou de l'imaginaire : histoires de troupeaux, de montées à l'alpage, de séjours à la ferme ou encore des produits issus de ces bovins. Vingt nouvelles seront sélectionnées par un jury spécialement constitué pour l'occasion. Elles figureront aux côtés de dix textes inédits signés par des autrices et auteurs reconnus de Suisse romande. L'ensemble formera un ouvrage de trente nouvelles, qui paraîtra début décembre et sera disponible dans toutes les bonnes librairies.

À vos plumes !

DANS LES PETITS PAPIERS D'AGRI

En sus du partenariat lié au concours de nouvelles, Prométerre s'associe à Agri pour publier chaque mois une page en lien avec son anniversaire dans l'hebdomadaire professionnel agricole de la Suisse romande. Cette publication donne des éclairages sur les écrits des contributeurs à la *Revue historique vaudoise* et des détails liés aux événements du trentième au fil de programme.

Agri HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE

RESTEZ INFORMÉ !

Toutes les informations sur les événements liés aux festivités du trentième anniversaire de Prométerre sont centralisées sur un portail dédié : prometerre.ch/30ans.



COHABITER

Que faire lorsqu'un chemin de randonnée traverse une parcelle ?



Cartographiés sans validation, certains itinéraires de randonnée traversent des surfaces agricoles privées. Piétinement des cultures, conflits d'usage et risques de sanctions pour les domaines : la cohabitation entre randonneurs et agriculteurs impose vigilance et sensibilisation.

Le passage de promeneurs sur des parcelles agricoles indique probablement que des chemins de randonnée ont été référencés sur des systèmes de cartographie et d'information géographique numériques. Ces plateformes peuvent être officielles, (swisstopo), collaboratives, (OpenStreetMap), ou spécialisées dans les loisirs en plein air, (SuisseMobile, Vaud Rando). Si certaines d'entre elles permettent à toute personne intéressée d'éditer des tracés, elles n'ont pas anticipé les complications que cela peut engendrer en zone agricole.

DES CHEMINS RÉFÉRENCÉS SANS CONCERTATION

Différents sentiers pédestres, référencés par des randonneurs, traversent des parcelles agricoles essentielles et cultivées, dont font partie les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Une fois marqués en pointillés sur les applications, ces tracés sont empruntés par d'autres qui, en suivant la carte, finissent par piétiner des zones sensibles.

Ignorant souvent l'existence de ces itinéraires cartographiés, les familles paysannes bénéficiant de paiements directs se retrouvent dans des situations délicates lors des inspections. Elles doivent alors en répondre lors de contrôle, car les SPB ne doivent en principe pas être utilisées comme chemin, risquant ainsi une pénalité sur leurs contributions annuelles pour non-conformité aux exigences.

SIGNALER ET RECTIFIER LES TRACÉS ERRONÉS

L'association Vaud Rando recommande de contacter les plateformes concernées, notamment swisstopo et OpenStreetMap, pour signaler toute erreur constatée. Concernant les itinéraires jaunes – chemins de randonnée pédestre – balisés par Vaud Rando et SuisseMobile, Tristan Cordonier, responsable technique pour Vaud Rando, est disponible pour toute demande. En règle générale, Vaud Rando veille à toujours consulter les agricultrices et agriculteurs avant de baliser un chemin jaune. De plus, via leur application,

ils peuvent intégrer des informations utiles, telles que la présence de chiens de troupeau. Il est également important de préciser que certains sentiers peuvent être référencés en raison de servitudes existantes sur la parcelle, ce qui justifie leur présence sur les cartes. Toutefois, sur ces plateformes, tous les accès sont affichés, y compris ceux qui sont privés, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils soient librement accessibles.

INFORMER POUR MIEUX COHABITER

Avec le retour des beaux jours, le monde paysan et le grand public sont amenés à se croiser plus régulièrement en zone agricole et doivent donc cohabiter. Il est conseillé de rester vigilant aux passages sur les parcelles agricoles afin de pouvoir réagir rapidement. Les solutions via l'information et la sensibilisation restent de bonnes méthodes de prévention. Des panneaux explicatifs peuvent être installés le long des sentiers de randonnée pour sensibiliser les promeneurs aux conséquences de leur passage.

PROMÉTERRE ET LE JOURNAL AGRI LANCENT UN CONCOURS DE NOUVELLES SUR LE THÈME



LA VACHE !

POUR PARTICIPER

Le concours d'écriture « La Vache ! » organisé, à l'occasion de leurs trente ans respectifs, par le Journal Agri et Prométerre pour objectif de mettre en lumière l'élevage bovin et ses externalités positives en Suisse (produits du terroir, traditions liées à l'estivage et à la transhumance, rôle social du pastoralisme, rôle culturel des alpages et de l'élevage) en stimulant la créativité des participants et en récompensant les meilleures œuvres littéraires.

Ce concours est ouvert, gratuitement, à toutes les personnes passionnées d'écriture, amateurs ou professionnelles, âgées de 16 ans ou plus, à hauteur d'une unique œuvre par participant.

Les œuvres doivent remplir les conditions suivantes :

- œuvres sous forme de nouvelles (texte en prose) d'une longueur de **8'000 à 10'000 signes** (espaces compris) ;
- textes originaux et non publiés auparavant ;
- respect du thème du concours – notamment la mise en avant de l'élevage et de ses externalités positives ;
- transmission des publications dans un fichier Word **avant le 30 août 2025**, par voie électronique à **communication@prometerre.ch**.

Un jury de sélection composé de cinq membres évaluera les œuvres selon le respect du thème imposé, la qualité littéraire, la créativité, l'originalité du contenu, ainsi que la structure et la clarté de l'écriture. La délibération des jurés se fera à huis clos et leur décision sera sans appel.

Les textes lauréats seront publiés dans un recueil de 30 nouvelles intitulé « La Vache ! » qui se composera de 20 œuvres primées lors du concours d'écriture additionnées de dix textes commandés à des autrices et auteurs

romands reconnus. Une liste de prix spéciaux seront également remis par des partenaires - les textes pouvant en recevoir un ou plusieurs - qui seront indiqués dans l'ouvrage.

En participant au concours, les candidats autorisent les organisateurs du concours et l'éditeur choisi par le concours à publier leur œuvre, en tout ou en partie, sur différents supports, sans rémunération supplémentaire, à condition que le nom de l'autrice ou de l'auteur soit clairement mentionné. Ils renoncent à tout droit d'auteur, autre que les prix mentionnés au paragraphe précédent, sur leur œuvre.

Les résultats du concours seront annoncés dans le courant de l'automne dans le journal Agri ainsi que sur les sites internet et via les réseaux sociaux associés au concours. Les gagnants seront contactés directement et invités à une cérémonie publique de remise des prix qui coïncidera avec le lancement de l'ouvrage « La Vache ! »

L'organisateur du concours ne pourra être tenu responsable en cas de problème technique ou d'incident qui empêcherait un participant de soumettre son œuvre dans les délais impartis. Chaque participant garantit qu'il est l'auteur de l'œuvre soumise et qu'elle ne contrevient à aucun droit d'auteur.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement du concours, notamment en cas de force majeure. Toute modification sera communiquée aux participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les informations sur les événements liés aux festivités du trentième anniversaire de Prométerre sont centralisées sur un portail dédié : prometerre.ch/30ans.



30 ans Prométerre

Association vaudoise de promotion
des métiers de la terre

Agri HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL
AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE